



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

# La lettre de La Michodière

N°21-2017 – 1er juin 2017

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S  
Alain Gautron, Directeur Gérant



**EDITO**

## REFONDER LA SÉCURITÉ SOCIALE SUR SES VALEURS

En 2017, FO rappelle son attachement aux valeurs fondatrices de la Sécurité Sociale issues du programme du Conseil National de la Résistance et fait des propositions pour la refonder.

Comme l'écrit Jean-Claude MAILLY en préface de l'ouvrage « Revendications Force Ouvrière pour refonder la Sécurité Sociale sur ses valeurs » :

**« FO n'hésitera jamais à agir face à toute menace visant à mettre en cause la Sécurité Sociale ».**

L'action actuelle du SNFOCOS contre les projets de fermeture de site des URSSAF ou le projet TRAM qui vide les CPAM du cœur de métier s'inscrivent dans cette action.

« A ceux qui, toute honte bue, n'hésitent pas à dire qu'il faut oublier 1945 au nom d'une pseudo modernité qui nous renverrait au 19<sup>ème</sup> siècle, à ceux-là nous affirmons qu'ils trouveront toujours face à eux Force Ouvrière.

La liberté, l'égalité, la fraternité sont indémodables. La Sécurité Sociale, toujours perfectible, en constitue un des piliers ».

En défendant les agents de la Sécurité Sociale nous prenons nos responsabilités.

**Le Secrétaire Général**  
**Alain Gautron**

### SOMMAIRE

**Page 1:**

Refonder la  
Sécurité Sociale sur  
ses valeurs

**Page 2 :**

Dieppe symbole de  
la réorganisation de  
tout le réseau de la  
Sécurité sociale

**Page 3 :**

Quand on souhaite  
brader le service  
public

**Page 4 :**

Entrevue du 24 mai  
entre D. Lenoir et  
l'intersyndicale des  
Agents de Direction

Journée des Cadres  
SNFOCOS le 9  
octobre 2017

**Pages 5 et 6 :**

Résultats des  
élections du CCE de  
la CNAMTS

**Page 6 :**

Actualités



## SÉCURITÉ SOCIALE

### DIEPPE SYMBOLE DE LA RÉORGANISATION DE TOUT LE RÉSEAU DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La lettre du Maire de Dieppe au Directeur Général de l'ACOSS que nous avons publiée la semaine dernière nous conforte dans nos positions et notre combat pour défendre la Sécurité sociale.

Les caisses nationales, les tutelles et les faiseurs de rapports ne trouvent ainsi sur le chemin pas que les syndicats, pas que le SNFOCOS, mais les élus de la République eux-mêmes qui dénoncent cette politique d'austérité qui détruit le service public.

Le Maire de Dieppe dans son appel Républicain ne fait que demander le respect pour les territoires, pour les salariés impactés comme pour les cotisants, mais aussi sur la forme le respect du dialogue et non pas de "régler en toute discrétion le sort de l'antenne locale d'un organisme en charge d'un service public éminent".

Ce respect du dialogue social passe comme nous le martelons sans relâche par le retour du paritarisme dans toutes les branches de la sécurité sociale et lorsque celui-ci existe encore le respect de ses administrateurs. A Dieppe il est fort à parier que le conseil d'administration n'a pas été informé du projet "éventuel" de fermeture du site.

Le respect des territoires c'est faire en sorte que la République et son service public maille notre pays pour rendre le service attendu. Quand le Maire de Dieppe rappelle dans son courrier que "si on éloigne les services de leurs utilisateurs, on fragilise encore davantage ce qui demeure du consensus républicain autour de notre système de protection sociale" et que "cette mécanique se paie, scrutin électoral après scrutin électoral, par une extension du sentiment d'abandon et une extension en tâche d'huile du vote de colère", il rappelle à nos tutelles et nos caisses nationales comme le répète Jean-Claude Mailly que cette politique est suicidaire non seulement économiquement et socialement mais aussi démocratiquement.

Alors oui Dieppe devient un symbole de résistance républicaine en devenant le symbole de toute la politique de réorganisation de la sécurité sociale. Les URSSAF ont déjà été régionalisées, aujourd'hui on voit se dessiner la suite du plan avec des fermetures de sites envisagées selon une "taille critique". Il ne s'agirait donc pas seulement de fermer de petites "antennes" infra-départementales mais demain des sites départementaux puisque certains atteignent ce fameux seuil. A combien est-il fixé d'ailleurs ? Le rapport IGAS parle d'un seuil de 20 personnes mais on voit bien avec Dieppe qui compte plus de 30 salariés que la barre peut être mise bien plus haute.

Déjà tous les organismes de Sécurité sociale sont touchés par des fermetures de points d'accueil sur tout le territoire, qu'il s'agisse des points CAF, des antennes de CPAM ou des points d'accueil des CARSAT. Mais demain il s'agira de regrouper voire de fermer des organismes départementaux de plein exercice, c'est vrai pour les URSSAF comme pour les CPAM avec le projet de Travail en Réseau de l'Assurance Maladie (TRAM).

Ces questions doivent être portées devant toutes les instances afin d'obtenir des réponses et des garanties. Cela passe par nos administrateurs comme par nos élus en CE, CHSCT et nos Délégués Syndicaux.

Déjà nous voyons par les remontées du terrain de nos camarades poindre les éléments de langages qui se voudraient rassurant mais qui entretiennent la confusion. Nous y reviendrons dans un prochain article.

**Eric Gautron, Secrétaire national en charge de la politique de communication, de la syndicalisation et des ARS**  
<https://twitter.com/EricGautron>



## URSSAF

### QUAND ON SOUHAITE BRADER LE SERVICE PUBLIC

A l'instar de ce qu'il est en train de se passer à l'URSSAF de Dieppe ([cf édito de la semaine dernière](#)), plusieurs sites d'URSSAF devraient connaître la même destinée. Une réflexion sur la Politique immobilière des organismes de Sécurité Sociale est en train de se mettre en place au niveau du ministère et les URSSAF sont en première ligne. Un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales évoque cette refonte de l'implantation des URSSAF.

Ce rapport souhaite, en autre :

- Mettre à disposition des URSSAF un référentiel de coût de la construction,
- Rénover les modalités de gestion des opérations de maintenance immobilières en externalisant ou en confiant cela à un autre organisme, au sein de la branche ou d'une autre branche,
- Définir une stratégie pluriannuelle à 10 ans en matière immobilière,
- Optimiser la performance du patrimoine avec en point de mire 3 indicateurs (ratio d'occupation des surfaces, coût du M2, bilan énergétique) qui seront complétés par un indicateur de qualité de l'entretien du bâtiment,
- Structurer un réseau professionnel des gestionnaires de patrimoine propre à la branche.

Certaines URSSAF semblent être sur la sellette : Angers, Cherbourg, Bastia, Belfort, Montauban, Narbonne, Lorient, Tours, Moulins.... Si l'ACOSS n'a pas de doctrine visant à la fermeture de sites (propos plusieurs fois repris par son directeur) nous devons rester vigilants à la prochaine COG. La tutelle pourrait, à la lecture des rapports de plusieurs corps d'état (IGAS, IGF la Cour des Comptes....) avoir d'autres objectifs. Par ailleurs, l'ACOSS a mis en place des réunions, avec l'appui de certains agents de direction d'URSSAF, afin d'étudier les voies de restructuration et d'évolution du réseau, à partir de plusieurs hypothèses pour identifier pour chacune d'elles nos atouts et nos forces.

Ce qui interpelle le SNFOCOS, entre autres, est la notion de taille critique des établissements.

Tout ceci était latent dans la déclinaison des régionalisations. En effet les sites périphériques ont été dépouillés de leur encadrement et de leur polyvalence, au profit du site siège. Alors que l'on nous vante le bienfait de l'informatique, le management et le travail à distance, le « tout communication » en dématérialisé, ce qui supprime toute barrière géographique au travail, jamais le recrutement des nouveaux embauchés n'a été aussi concentré sur un seul lieu. La perte de la polyvalence implique inexorablement un vrai frein à tout déroulement de carrière.

Pour pouvoir évoluer, certains salariés devront changer de site, ce qui entraîne déménagements, réorganisation de la vie familiale ; de plus rien n'est fait pour aider à cette mobilité, le protocole sur la mobilité ne s'appliquant pas.

Perte de l'encadrement, de la polyvalence, fermeture des accueils, non remplacement sur site périphérique des départs à la retraite..., tout concourt à ce qu'indubitablement et de manière incontestable le ratio M<sup>2</sup>/agent explose... et la fermeture du site s'impose !

Peu importe le grand écart entre le discours et les actes.

L'ACOSS souhaite replacer le cotisant au cœur de nos métiers et demande aux URSSAF d'être capables d'apporter, en autre, un service de qualité et notamment une écoute, un accueil physique tout en fermant l'accueil au « tout venant » sur les petits sites. Une prise de rendez-vous est désormais nécessaire pour le cotisant pour répondre à ces questions. Cette relation de service existait il y a encore peu, chaque cotisant avait un interlocuteur référent polyvalent. Au nom d'une certaine rentabilité, cette relation privilégiée a été cassée, et tout intérêt au travail a été enlevé par une parcellisation des tâches. Après avoir déstructuré la relation au travail, la relation au lieu de travail est à son tour déstructurée. Le SNFOCOS continuera à défendre tous les organismes du recouvrement ou d'autres branches pour éviter la fermeture des « petits sites » pour le bien des salariés de la sécurité sociale et pour continuer à offrir un service public digne de ce nom.

**Jean-Philippe Bourel, Secrétaire National en charge de la branche recouvrement**



## CNAF

### ENTREVUE DU 24 MAI ENTRE D.LENOIR ET L'INTERSYNDICALE DES AGENTS DE DIRECTION

L'intersyndicale ADD a de nouveau été reçue par le Directeur de la CNAF pour faire le point sur la situation de la branche famille, fragilisée suite à affaire de la CAF 67.

Dans un climat serein, D.Lenoir nous a informé des propositions raisonnables négociées avec le Directeur de la CAF sur sa situation personnelle. A chacun désormais d'assumer ses responsabilités.

D.Lenoir nous a ensuite présenté, l'instance interne de prévention, qu'il a créée au sein de la CNAF, visant à prévenir ce type de situation avec des Directeurs et Agents Comptables, et instituer ainsi, un dispositif de médiation.

Cette instance est composée de 3 représentants de la CNAF et 3 Directeurs du réseau ou deux directeurs et un agent comptable s'il s'agit d'un AC.

Suite aux réunions de concertation avec son réseau, la CNAF déploiera également des dispositifs de coaching et de parrainage des Directeurs.

D. Lenoir propose aussi de renforcer la protection juridique des Directeurs ce qui a reçu notre soutien.

Enfin, nous avons convenu, à instar de la DSS, de nous rencontrer deux fois par an.

---

## L'ACTUALITÉ



## JOURNÉE DES CADRES SNFOCOS LE 9 OCTOBRE 2017

### RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT

Le SNFOCOS dans la continuité du travail effectué en 2016 (questionnaire cadres, journée du 11 octobre 2016 et élaboration de sa plateforme revendicative des cadres de la Sécurité Sociale) vous convie à une nouvelle journée dédiée aux cadres, le 9 octobre 2017 à la Confédération Force Ouvrière sur le thème de « **L'impact du numérique sur les conditions de travail et l'emploi des cadres de la Sécurité Sociale** ».

Dans l'attente du programme définitif de cette journée, n'hésitez pas à envoyer un email pour confirmer votre venue à [snfocos.gillard@gmail.com](mailto:snfocos.gillard@gmail.com) et munissez-vous du [formulaire de demande de congé de formation économique, sociale et syndicale en ligne sur le site du SNFOCOS](#).

# ÉLECTIONS DU CCE DE LA CNAMTS

## FO CONFIRMÉE COMME PREMIER SYNDICAT

### AGENDA

- 1<sup>er</sup> juin**  
INC Branche  
Retraite
- 12 juin**  
Commission  
Fonds de  
Solidarité
- 21 juin**  
Bureau National  
SNFOCOS
- 22 juin**  
Commission  
Permanente  
Professionnelle  
des Retraités  
du SNFOCOS
- 27 juin**  
RPN travail à  
distance
- 28 juin**  
INC Maladie  
Groupe  
UGECAM



**Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière**  
Section des O. Sociaux

### Elections du Comité Central d'Entreprise de la CNAMTS

## FO confirmée comme premier syndicat

Le dépouillement des élections du 30 mars a été effectué le 11 mai après le vote à la DRSM de Guyane.

Les résultats sont les suivants :

TITULAIRES	EMPLOYES		CADRES		PRATICIENS CONSEILS		TOTAL	
INSCRITS	5084		2961		1914		9959	
VOTANTS	3209		1743		1306		6258	
BLANCS-NULS	57		57		30		144	
SUFFRAGES EXPRIMES	3152	62%	1686	56.94%	1276	66.67%	6114	61.39%
<b>FO</b> Liste FO/SAPC chez les PC	<b>1180</b>	<b>37.47%</b>	<b>287</b>	<b>17.02%</b>	<b>333</b>	<b>26.10%</b>	<b>1800</b>	<b>29.44%</b>
	6 élus		2 élus		2 élus (1 suppléant)		10 élus	
CGT	838	26.58%	499	29.59%	Pas de liste		1337	21.87%
	4 élus		3 élus				7 élus	
CFDT	639	20.27%	458	27.16%	128	10.03%	1225	20.03%
	3 élus		3 élus				6 élus	
CFTC	321	10.18%	59	3.50%	Pas de liste		380	6.22%
	1 élu						1 élu	
SUD	174	5.52%	99	5.87%	Pas de liste		273	4.47%
	1 élu						1 élu	
CGC			284	16.84%	815	63.87%	1099	17.97%
			2 élus		4 élus		6 élus	

FO remercie chaleureusement tous les collègues, employés, cadres et praticiens-conseils, qui ont porté leur suffrage sur ses candidats.

Une fois de plus FO affirme sa représentativité dans les trois collèges.

Avec 29,44% des suffrages exprimés et 10 élus sur 31, FO est donc le syndicat le plus important à la CNAMTS.

Le CCE sera bientôt installé. Il aura à débattre des plans de la CNAMTS, plans de réorganisation et de restructuration qui accompagnent la poursuite des suppressions de postes.

FO restera fidèle à son indépendance et à la défense des revendications. Et, sur cette base, elle recherchera l'unité d'action avec tous autres syndicats qui partent sa volonté de résistance aux attaques contre la Sécurité sociale et son personnel.

### Vos élus FO au Comité Central d'Entreprise :

#### EMPLOYES

##### Titulaires

Valérie MAISON – Centre Val de Loire  
Olivier MARCHISONE – Pays de Loire  
Marie-Danièle DEWINTRE – Hauts de France  
Frédéric GARCIA – Sud Est  
Nadine MARTINEZ – Ile de France  
Stéphanie VADO – Martinique

##### Suppléants

Adrien LARSY – Sud Est  
Laurélie FREIRE – Rhône Alpes  
Christine LEMEUNIER – Ile de France  
Bertrand MARCILLY – Siège et centres informatiques  
Maryline EVRARD – Hauts de France  
Maguy BRUAND – Centre Val de Loire

#### CADRES

##### Titulaires

Alain MAZY – Haut de France  
Brigitte SAUTY – Hauts de France

##### Suppléants

Éric ZANZUCCHI – Siège et centres informatiques  
Fabrice MASURIER – Rhône Alpes

#### PRATICIENS CONSEILS

##### Titulaires

Thomas CORREZE – Bourgogne Franche Comté  
Pascaline DUVERT – Sud Est

##### Suppléant

[Yannick LAPASSE – Sud Est – élu SAPC]

## L'ACTUALITÉ

[Guide thématique de FO Cadres : Le Télétravail, les clés pour bien négocier sa mise en œuvre](#)

[FO-Hebdo Spécial Impôts 2017](#)

[Lettre de la Michodière Spécial Droits Sociaux du 22 mai 2017](#)

## NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)